



**LES JEUNES  
IHEDN**

**[EN CLAIR]**

# **L'IMPACT DE LA MISE EN CONFORMITÉ AU CONTROLE À L'EXPORTATION SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE ET SPATIALE**



**Par Baptiste Rollet**

*Ce texte n'engage que la responsabilité de l'auteur. Les idées ou opinions émises ne peuvent en aucun cas être considérées comme l'expression d'une position officielle de l'association Les Jeunes IHEDN.*

## À PROPOS DE L'ARTICLE

Dans le secteur aéronautique et spatial, la mise en conformité des exportations est devenue un impératif stratégique pour tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, qu'il s'agisse des industriels, de leurs filiales ou des sous-traitants. Cette exigence découle de la nécessité de contrôler les flux des biens et des données sensibles, souvent soumis à des réglementations strictes édictées par les autorités nationales et internationales. Cet article explore les enjeux de la mise en conformité au contrôle à l'exportation sur la chaîne d'approvisionnement de l'industrie aéronautique et spatiale.

## À PROPOS DE L'AUTEUR



**Baptiste Rollet** est membre du comité Aéronautique et Espace. Diplômé du Master 2 Droit et Management des Transports de l'Université d'Aix Marseille, il travaille depuis plusieurs années dans le domaine du contrôle à l'exportation pour le compte des industriels du secteur de l'aéronautique et du spatial.

Dans le secteur aéronautique et spatial, la mise en conformité des exportations est devenue un impératif stratégique pour tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, qu'il s'agisse des industriels, de leurs filiales ou des sous-traitants. Cette exigence découle de la nécessité de contrôler les flux des biens et des données sensibles, souvent soumis à des réglementations strictes édictées par les autorités nationales et internationales.

Les réglementations telles que le règlement européen 2021/821, l'ITAR, l'EAR ou encore le SCOMET encadrent les exportations de biens à usage militaire ou à double usage. Le secteur aéronautique et spatial est particulièrement concerné, notamment pour les technologies de navigation, de propulsion, de télécommunication ou les matériaux composites.

Dans un contexte international marqué par la complexité des chaînes d'approvisionnement et la multiplicité des intervenants, il devient essentiel d'identifier les risques liés à l'exportation et de mettre en œuvre les mesures de conformité adéquates, notamment par l'obtention de licences d'exportation. Le recours fréquent à la sous-traitance, souvent internationale, accentue ces enjeux et impose une vigilance accrue sur les flux de matériels et de données.

Il est donc nécessaire d'analyser les flux et les biens afin de détecter les points sensibles dès la phase d'appel d'offre, dans le but de mettre en place les actions pour obtenir les autorisations nécessaires et éviter les blocages opérationnels.

## Cartographie de la chaîne d'approvisionnement et identification des flux sensibles

La première étape vers la conformité consiste à identifier précisément les acteurs impliqués dans l'opération d'exportation : industriels donneurs d'ordre, filiales, sous-traitants, prestataires techniques, etc.

Cette cartographie permet de déterminer les biens ou données exportés. Il peut s'agir dans le cas de l'industrie aéronautique de certains composants utiles à la navigation (accéléromètre, gyroscope, etc.), des logiciels de navigation ou de gestion des conditions de vol. Il peut enfin s'agir de données techniques nécessaires et requises pour le développement, la production ou l'utilisation de biens contrôlés. Ces données peuvent être des dessins, des feuilles de calculs, des spécifications techniques, etc.

Il est indispensable d'évaluer ensuite la nature sensible du bien ou de la donnée, en déterminant si cet item est classé ou non dans l'une des réglementations.

Pour cela, il faut prendre en compte les caractéristiques techniques du bien ou de la donnée afin de déterminer si cela correspond à une catégorie prévue par la réglementation.

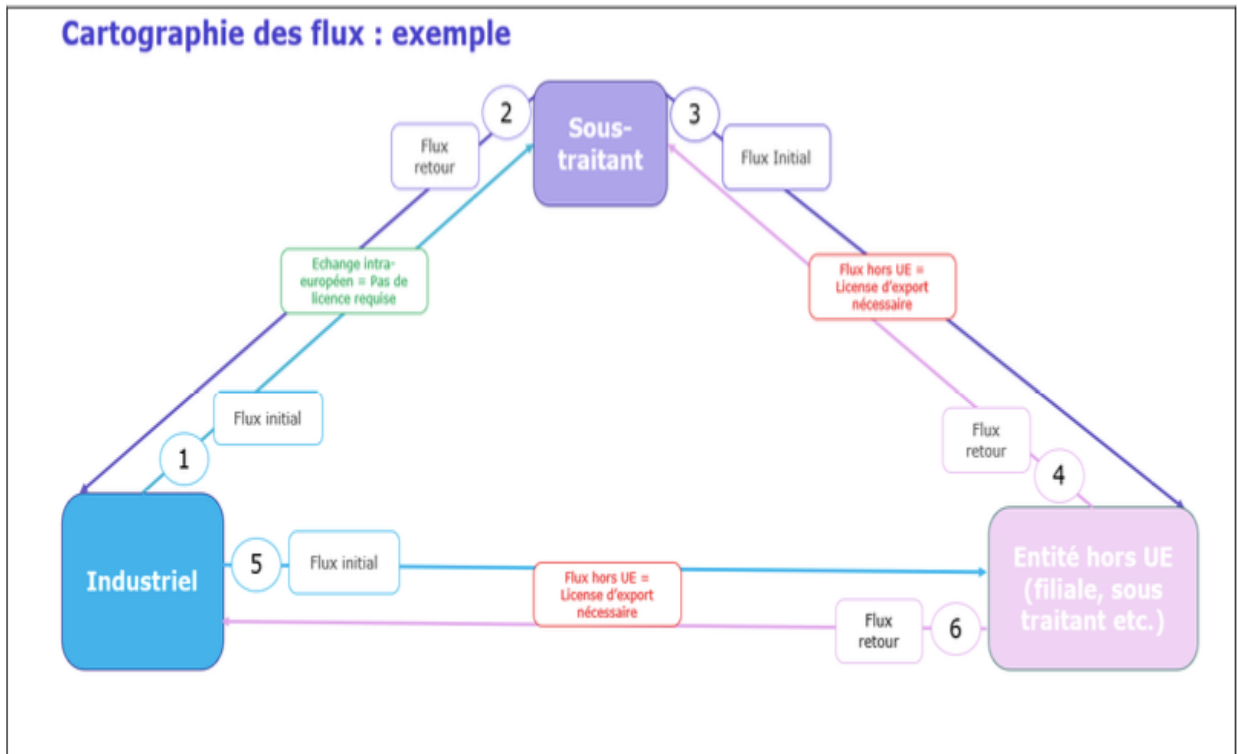
Ainsi, pour exemple, les accéléromètres utilisés pour la navigation et l'avionique (catégorie 7 de la réglementation) et exportés depuis l'Union Européenne sont soumis au contrôle à l'exportation seulement s'ils remplissent les caractéristiques prévues dans la réglementation EU 2021/821 instituant un régime de l'Union de contrôle des exportations.

- 7A001 Accéléromètres, comme suit, et leurs composants spécialement conçus:
- N.B. VOIR ÉGALEMENT 7A101.
- N.B. Pour les accéléromètres angulaires ou rotatifs, voir 7A001.b.
- a. accéléromètres linéaires présentant l'une des caractéristiques suivantes:
1. spécifiés pour fonctionner à des niveaux d'accélération linéaire inférieurs ou égaux à 15 g et présentant l'une des caractéristiques suivantes:
    - a. «stabilité» de «biais» inférieure à (meilleure que) 130 micro g par rapport à une valeur d'étalonnage fixe sur une période d'un an; ou
    - b. «stabilité» de «facteur d'échelle» inférieure à (meilleure que) 130 ppm par rapport à une valeur d'étalonnage fixe sur une période d'un an;
  2. spécifiés pour fonctionner à des niveaux d'accélération linéaire supérieurs à 15 g mais inférieurs ou égaux à 100 g, et présentant toutes les caractéristiques suivantes:
    - a. «répétabilité» de «biais» inférieure à (meilleure que) 1 250 micro g sur une période d'un an; et
    - b. «répétabilité» de «facteur d'échelle» inférieure à (meilleure que) 1 250 ppm sur une période d'un an; ou
  3. conçus pour être utilisés dans des systèmes de navigation à inertie ou des systèmes de guidage et pour fonctionner à des niveaux d'accélération supérieurs à 100 g;
- Note: Les alinéas 7A001.a.1. et 7A001.a.2. ne visent pas les accéléromètres ne servant qu'à mesurer les vibrations ou les chocs.
- b. accéléromètres angulaires ou rotatifs spécifiés pour fonctionner à des niveaux d'accélération supérieurs à 100 g.

*Image : Extrait de la Réglementation EU 2021/821.*

Une fois cette classification réalisée, il faut examiner les destinations vers lesquelles ces biens ou données vont être exportés. Les exportations vers des pays soumis à embargo, tels que l'Iran, la Corée du Nord ou la Syrie, sont généralement interdites ou soumises à des autorisations exceptionnelles. Les transferts vers des partenaires stratégiques comme les États-Unis, l'Union européenne ou les pays de l'OTAN sont en principe moins restreints, mais restent soumis à des contrôles réglementaires. Il est donc important d'identifier clairement les flux d'exportation et les acteurs qui y prennent part afin de déterminer en amont de l'opération s'il y a des restrictions à l'export ou des autorisations à demander aux autorités.

Ci-dessous un exemple de cartographie de flux permettant de déterminer qui sont les parties prenantes et les autorisations requises lorsque les données sont classées comme soumise au contrôle à l'exportation. Chaque flèche représente un flux de biens ou de données. Les flux vers des pays hors Union Européenne nécessitent une analyse réglementaire approfondie et souvent une licence d'exportation.



Dans le cadre de la réglementation sur les biens à double usage, les biens et données exportés depuis un pays de l'Union européenne vers un autre État membre ne nécessite pas de licence d'exportation. Ainsi, les biens et données sensibles d'un aéronef civil (qui contient des items « double-usage ») peuvent être exportés sans autorisation préalable concernant le contrôle à l'exportation.

## Intégration de la conformité dès la phase d'appel d'offre

La prise en compte de ces points est essentielle dès la phase de réponse à l'appel d'offre afin de déterminer la faisabilité d'un projet en ayant recours à des

prestataires internationaux. Cela permet de déterminer les besoins en matière de contrôle à l'exportation pour rendre l'opération conforme à la réglementation.

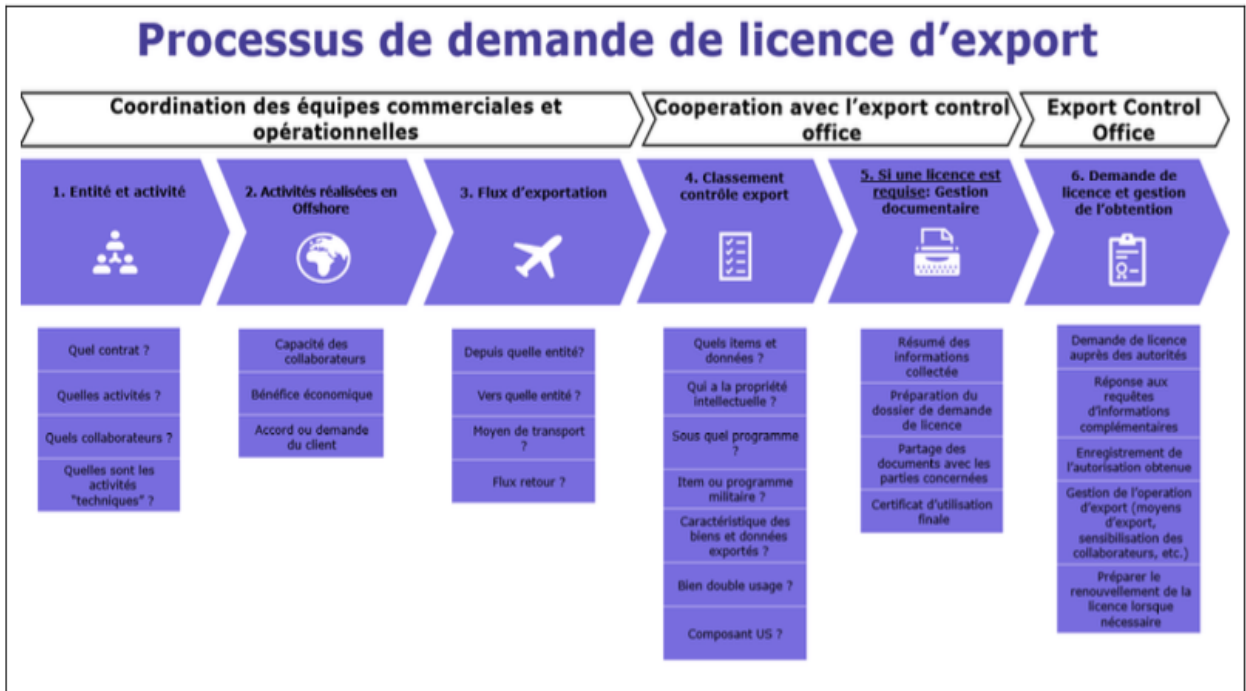
Cette intégration se matérialise très bien lors de la rédaction du contrat entre les parties, par une clause dédiée, ou bien directement sur le bon de commande, auquel sont rattachées les conditions générales d'achat de l'industriel.

Ces conditions reprennent de façon générale l'ensemble des obligations de conformité à intégrer dans l'opération. Pour cette raison, l'analyse de conformité est nécessaire dès le début de la relation contractuelle et commerciale.

Les sous-traitants voulant répondre à l'appel d'offre doivent se positionner clairement sur les types d'activités qu'ils peuvent prendre en charge, en fonction de leur propre niveau de conformité et des autorisations dont ils disposent.

Le fait de répondre à l'appel d'offre implique pour le sous-traitant de répondre à certains critères de conformité. Il est donc important pour l'industriel de les prendre en compte dès l'appel d'offre lorsque ce dernier aura évalué la sensibilité du projet.

De façon pratique, cela peut se traduire par des échanges avec les responsables du contrôle à l'exportation de chaque entité, afin de garantir que chacune des parties dispose des autorisations en règle lorsque cela est nécessaire.



## Anticiper les contraintes pour éviter les blocages opérationnels

L'anticipation des exigences réglementaires permet d'éviter des retards de livraison, des blocages douaniers, voire l'impossibilité d'exécuter certaines prestations.

Qu'il s'agisse de pièces non acheminées faute de licence, de données techniques bloquées par des restrictions de transfert ou d'interruption de la chaîne de production, ces situations créent des perturbations dans la livraison au client.

En outre, le manquement aux obligations de mise en conformité peut entraîner des sanctions de la part des autorités, se traduisant par des amendes voire l'engagement de la responsabilité pénale des représentants légaux de l'entreprise.

Pour éviter ces situations, il est essentiel de mettre en place des processus de vérification en amont, en impliquant les spécialistes contrôle export dès le début

de l'opération, de former les équipes aux enjeux de conformité, via des sessions de sensibilisation sur le thème, adaptées aux activités de chaque collaborateur.

Aussi, il ne faut pas hésiter à collaborer étroitement avec les autorités compétentes pour obtenir les bons renseignements et les autorisations nécessaires dans les délais impartis.

Il est important de noter que l'obtention d'une licence d'exportation ne constitue pas une fin en soi. Elle implique également des obligations de suivi et de traçabilité tout au long du projet.

Les autorités exigent un enregistrement précis des flux de biens et de données et des audits réguliers afin de vérifier le respect des conditions de la licence.

Des rapports de conformité sont également à transmettre aux autorités. Cela suppose la mise en place d'outils de suivi documentaire et de gestion des accès aux données sensibles.

Aussi, il est important qu'une coordination entre les différents acteurs de la *supply chain* s'instaure afin de garantir une traçabilité complète.

La mise en conformité export dans le secteur aéronautique et spatial est un enjeu complexe mais incontournable. Elle nécessite une approche proactive, intégrée dès les premières phases du projet, et une collaboration étroite entre tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Au-delà de la simple obtention de licences d'export, c'est toute une culture de la conformité qui doit être développée pour sécuriser les opérations, préserver la compétitivité des entreprises et répondre aux exigences croissantes des autorités de contrôle.



[publication@jeunes-ihedn.org](mailto:publication@jeunes-ihedn.org)